

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2290

présenté par

M. Ferrand, M. Savary, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Tourret, M. Travert,
Mme Untermaier et Mme Valter

ARTICLE 11

À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« celles-ci »,

les mots :

« ces préoccupations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.